Castel info
Le Journal de la Ville du Château d'Olonne n° 40, novembre 2015
www.lechateaudolonne.fr

Mille Arbres

21 et 22 novembre

Samedi, 14 h - 17 h
Dimanche, 9 h 30 - 12 h

Le vélo triporteur, ambassadeur itinérant du tourisme
p. 3

« Les chocs mécaniques » au 1er rang des risques littoraux
p. 6

Décès de Bernard Garandeau, adjoint au maire depuis 1989
p. 16

LE CHATEAU d'Olonne
www.lechateaudolonne.fr

Sommaire

3 Tourisme
- « Très bonne saison estivale »

4-5 Éducation et jeunesse
- Interview : l'action **« Éducation et jeunesse »** préservée
- Dans le quotidien des actions...
- La rentrée remplit **« René-Millet »** !
- Réception des nouveaux enseignants : l'accueil et le dialogue

6 Urbanisme
- Risques littoraux, le moindre mal !
- Plan local d'urbanisme : deux correctifs de bon sens
- Affichage publicitaire hors agglomération : le ménage commence

7 Budget 2016
- Il faudra faire aussi bien avec moins

8 Sport et loisirs
- **Aqualonne** dans le grand bain
- Une piste d'entraînement cycliste
- Un service Wi-Fi réservé aux clubs

9 Intercommunalité
- Réussir à trois la **« Commune nouvelle »**

10-11 Environnement et domaine public
- Le cadre de vie des **Aineries** à rafraîchir
- Ces chênes qu'il faut abattre
- Au cimetière du **Vivier**, le rite de l'incinération mieux pris en compte
- Perré de **Tanchet**, 2e saison de soins
- Restauration de l'abbaye d'**Orbestier**, la **Fondation du patrimoine** collecte les dons

12-13 Les principaux travaux en ville

14 Services et équipements publics
- L'accueil du samedi en mairie est-il en sursis ?
- Le futur Hôtel de Ville sera bientôt « clos » et « couvert »

15 Social
- Deux ans de chantier à l'éhpad **Les Vallées**
- 12, rue Jules-Raimu : la nouvelle adresse du Ccas

16 Événements
- Jean-Yves Burnaud, maire honoraire !
- Nécrologie : Bernard Garandeau, l'adjoint loyal et fidèle

17 Convivialité
- Les voisins font la fête... et le lien
- Goûters de Noël : inscriptions jusqu'au 19 novembre

18-19 Culture
- L'agenda culturel
- Les « classiques » de la médiathèque
- Contes au vent d'hiver
- Atelier d'écriture jeunesse
- Saison culturelle du Pays des Olonnes
- Animations culturelles : un service à deux plus opérationnel

20 Au passé récent
- L'événement, la date, la photo...

21 Au passé antérieur
- 1915, la pire année de « 14-18 »

22 État civil

23 Expression des groupes d'opposition

24 Infos pratiques

Pages centrales : Programme « Mille Arbres »

Castel info n° 40, novembre 2015
Directeur de la publication : Joël Mercier, Maire du Château d'Olonne.
Rédaction : Hugues Front.
Photos : Hugues Front, Emeline Robert, Corinne Péneau, Sara Quiroga, Robert Scheenaerts.
Maquette : MCM Information.
Mise en page : Tessier Communication, Saint-Hilaire-de-Riez.
Impression : Offset 5, La Mothe-Achard.
Dépôt légal en cours.
Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.
PEFC : 10-31-1980

PEFC 10-31-1980 Certifié PEFC Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. pefc-france.org

Éditorial

Solidarités actives

La solitude des uns s'incruste dans l'indifférence des autres. A contrario, les attentions bienveillantes relient les uns et les autres. Cordiales et rassurantes, de bonnes relations de proximité profitent à tous. La **Fête des voisins** montre ainsi, chaque année un peu plus, que les Castelolonnais peuvent ouvrir ou activer des carrefours de solidarité naturelle dans tous les quartiers. Je les en remercie vivement. D'autant plus que la municipalité mobilise parallèlement ses moyens et ses services pour « **lutter contre l'isolement des plus faibles** ». Évoqué dans les pages suivantes, le projet **Monalisa*** nous permettra, je crois, de développer cet engagement pris pendant la campagne électorale.

Domaine de solidarité capitale, la protection des biens et des personnes passe en premier par l'action des sapeurs-pompiers. Comme le président et le directeur du **Service départemental d'incendie et de secours**, je suis ravi de l'engagement volontaire de femmes et d'hommes de nos services publics municipaux et sociaux. La Ville du Château d'Olonne permet au Centre de secours principal des Sables d'Olonne de les mobiliser spontanément. Elle accorde aussi à ces personnels des facilités pour leur nécessaire formation régulière.

Tout autre sujet, je suis heureux de vous confirmer une très bonne nouvelle pour l'environnement, le cadre de vie, et le développement du tourisme vert au Pays des Olonnes : le **Conservatoire du littoral** a acquis les 23 hectares du circuit du **Puits d'enfer****. Avec ce partenaire et le Département de la Vendée, nous rendrons le site à la nature et au public, dans l'esprit de ce que nous faisons depuis quinze ans sur la **Côte sauvage**. Cette dernière étape d'aménagement littoral sera longue et coûteuse, mais l'horizon est enfin dégagé.

Une excellente occasion « environnementale » vous est offerte pour que nous en parlions de vive voix : avec mes collègues du Conseil municipal, je vous invite à la toute prochaine édition de **Mille Arbres**.

* page 17

** le sujet sera développé dans la prochaine édition de **Castel info**.

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

Hôtel de Ville, 53, rue Séraphin-Buton, Tél. 02 51 23 88 00

« Très bonne saison estivale »

L'économie touristique française a relevé la tête en 2015. Les résultats du Château d'Olonne collent au constat national. Cet été, la conjoncture était très favorable au tourisme local…

Souriante, Véronique Marchand dresse un bilan très positif de son 1er exercice de directrice de l'office de tourisme. Autosatisfaction ? Non. Les bons résultats, elle les explique avant tout par la conjonction de circonstances favorables. Dans l'ordre, elle cite **« la belle météo, la promotion touristique de la destination Vendée, le rayonnement du Puy du Fou, la perte d'attractivité des horizons de concurrence en raison du contexte géopolitique international »**. Et puis, vu la situation socio-économique nationale, beaucoup de Français se sont repliés sur de courtes vacances près de chez eux.

Au printemps pourtant, au moment où l'office de tourisme changeait de régime*, la situation était **« assez proche du bilan météorologique »**… alors maussade. Nuance, la progression des contacts par téléphone (+ 4 %), internet (+ 11 %) et courrier (+ 23 %) contrebalançait la baisse de 10 % de fréquentation des bureaux de l'OT. En revanche dès début juillet, **« avec le temps exceptionnel »**, la saison décolle. Près de 11 000 personnes ont été reçues à l'OT en juillet et août. Certains jours, les conseillères en séjour en recevaient 400.

L'équipe de l'office dans sa « composition » estivale : Véronique Marchand, directrice, Mélody Troclet, saisonnière, Nelly Ferré et Nathalie Gras, conseillères en séjour.

Décollage du service billetterie

Le nouveau statut de l'OT* renforce le service billetterie dont le chiffre d'affaires, mesuré fin août, dépasse 53 000 € (+ 30 % par rapport à 2014) et apporte en caisse plus de 5 000 € de commission. Le produit **Puy du Fou** est de loin celui qui se vend le mieux.

Avec moins de 500 € de recettes, l'**Espace boutique** fait en revanche pâle figure au bilan estival de l'OT. Mais pas de quoi altérer le tableau général **« d'une très bonne saison »** bien ensoleillée cet été !

*Après 30 ans de fonctionnement associatif, la Ville venait de transformer l'office de tourisme en Établissement public industriel et commercial (Épic).

Un véhicule « OT mobile », le vélo triporteur

Écolo, coloré, captant l'attention sur son passage, le vélo triporteur de l'OT « véhicule » auprès des touristes l'image sympa et décontractée du Château d'Olonne. Inattendu mais très efficace, bien chargé aussi de prospectus et de guides pratiques, il transporte l'information touristique au plus près des estivants. **« Sachant que seulement 10 % d'entre eux franchissent la porte de l'office de tourisme, avec cet outil de communication nous nous projetons au-devant des touristes »**, explique Véronique Marchand. L'OT dispose ainsi d'un moyen de communication « info mobile ». Pour son année de « rodage », le vélo triporteur a abordé le public au marché de la **Pironnière**, dans les campings, et à **Tanchet**.

Avec le concours du **Pôle Tourisme** de **Vendée Expansion** et d'offices de tourisme de Vendée, l'OT a investi 4 000 € dans ce vélo triporteur à assistance électrique fabriqué et commercialisé par la société **Arcade cycles**, à La Roche-sur-Yon. L'OT de Talmont-Saint-Hilaire dispose lui aussi du même type d'engin.

Le vélo triporteur emprunte naturellement les itinéraires cyclables municipaux et la **Vendée littorale**, maillon de la **Vélodyssée®** qui relie la Norvège au Portugal. L'OT étant par ailleurs labellisé **Accueil Vélo**, l'investissement a vraiment du sens. La place et l'usage du vélo triporteur sont cohérents dans le paysage touristique de la commune.

L'action « Éducation et jeunesse » préservée

Tour d'horizon et coup de projecteur d'Annick Trameçon, adjointe « Éducation, enfance, jeunesse » sur les moyens mobilisés par la Ville pour l'éducation et l'épanouissement des jeunes Castelolonnais.

Quelle enveloppe financière est attribuée à ces missions ?

En 2014, dernier budget bouclé, 2 870 000 € ont été affectés à l'action **Éducation, enfance, jeunesse**. Soit presque 30 % du budget communal de fonctionnement. Ce montant ne tient pas compte des investissements réguliers pour adapter et rénover les bâtiments des écoles et des structures de loisirs, renouveler les équipements de la cuisine centrale, etc.

Que faites-vous avec presque 3 millions ?

Toute l'année, pendant l'école et les vacances, la Ville mobilise près d'une centaine d'adultes auprès des enfants et des jeunes. Leur rétribution représente un poste important à côté des actions menées. (Lire ci-dessous)

Où mobilisez-vous les moyens humains ?

D'abord dans les écoles publiques. Pour que les élèves s'épanouissent dans un environnement propice à l'assimilation des programmes scolaires, il faut, à côté des enseignants, des Atsem* dans les classes, des animateurs pour les temps périscolaires, du personnel pour la restauration scolaire et l'entretien des locaux…

Deux éducateurs sportifs municipaux interviennent dans toutes les écoles

élémentaires, publiques et privées. Pour l'éducation routière aussi.

Hors l'école, la Ville permet aux enfants, ados et jeunes, de s'épanouir au centre de loisirs des **Plesses**, à **Ado Sphère**, à **Planète Jeunes**. Ces structures ont besoin d'animateurs qualifiés. Leur nombre est réglementairement proportionné à la fréquentation de ces sites.

*Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Pour le volet « Éducation », quelle est l'action récente la plus remarquable ?

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire publique. L'implication constructive des enseignants, des parents, des associations locales, et du personnel municipal débouche sur la planification et l'encadrement harmonieux d'une trentaine d'activités d'éveil. Trois heures d'ateliers sont proposées chaque semaine aux enfants. 90 % y participent. Pertinents et confiés à des intervenants qualifiés et rétribués, ces ateliers sont financés à 100 % par la Ville. Après le test 2014-2015, nous confirmons notre engagement. Il en coûte 150 000 € à la Ville*. L'intérêt de l'enfant étant déterminant, nous assumons.

*L'État et la Caisse d'allocations familiales participent au financement.

Et pour le secteur « Jeunesse » ?

Dans l'éventail de nos propositions, je citerai en premier le séjour de vacances pour les ados. Cet été, les 24 participants ont beaucoup apprécié la destination du Sud-Ouest, les activités nautiques, la vie de groupe, etc. Le séjour a fait le plein et malheureusement laissé une liste d'attente derrière lui.

Itinéraire, contenu du programme, etc., ce type de séjour d'une durée de presque deux semaines, séduit les ados. Et il est à la portée de tous. La Ville assume la moitié du coût. Pour les familles plus modestes, le prix peut descendre à 40 € compte tenu du quotient familial et des aides coup de pouce de la Caisse d'allocations familiales.

Dans le quotidien des actions…

Les repas scolaires

Comprenant 25 % de denrées bio, et servi en liaison chaude, le repas est facturé à 2,96 € alors que le prix de revient est au moins le double. La Ville couvre la différence.

L'initiation nautique

La Ville finance l'initiation aux sports nautiques des élèves de Cm1 et Cm2. Coût par classe : 1 500 € pour la voile, 600 € pour le kayak.

Les tableaux numériques à l'école

L'éducation numérique étant une clé de la réussite scolaire, tous les ans la Ville investit dans l'équipement ou le renouvellement du matériel informatique des écoles publiques. En section élémentaire, toutes ces écoles disposent de tableaux numériques.

Le centre de loisirs

Le centre de loisirs des **Plesses** accueille les enfants de 3 à 11 ans le mercredi après-midi et pendant les vacances. Ils y partagent en groupe des jeux et des activités adaptés à leur âge. Le centre est fonctionnel pour les petits. Fiable, l'encadrement rassure les parents. Accessibles, les tarifs tiennent compte des revenus familiaux. Environ 200 enfants ont fréquenté le centre chaque mois de cet été.

L'aide « Castel'Pass »

30 à 80 € : versé aux parents, **Castel' Pass** aide tout enfant au stade de son inscription à une activité extrascolaire de type sportif, culturel, ou artistique. La Ville l'accorde à toutes les familles. Elle soutient plus fortement celles aux revenus plus modestes.

Les projets pédagogiques

20 € par enfant en maternelle, 65 € en élémentaire. Les enveloppes pédagogiques permettent aux enseignants de financer à 50 % les classes de découverte, et à 70 % tout autre projet pédagogique de leur initiative.

La rentrée remplit « René-Millet » !

1 024 écoliers. Grâce à l'effet « René-Millet », l'effectif de rentrée des écoles primaires reste stable par rapport à l'année précédente.

L'événement est l'ouverture d'une 6e classe à l'école élémentaire **René-Millet**. Bonne nouvelle, mais pas une surprise, elle confirme un cycle positif pour le groupe scolaire du centre-ville. Il comptait 209 élèves en 2012, 224 en 2013, 246 l'an dernier. Le voilà arrivé à 277. Le groupe scolaire ayant obtenu en 2013 une 4e classe en maternelle, sa structure pédagogique s'établit désormais à dix classes.

L'augmentation des écoliers découle du rajeunissement de la population des secteurs proches de l'école. L'évolution est fortement liée à la politique municipale d'urbanisme. La Ville favorise la construction de logements accessibles aux jeunes ménages dans le périmètre du centre-ville et sur ses pourtours immédiats. Vu l'actualité de l'aménagement des **Prés de la Clais sud** et les projets à enchaîner, les écoles de proximité ont toutes les chances de voir leurs effectifs progresser encore.

Les effectifs, école par école

Écoles publiques : 660 élèves
- Maternelle René-Millet : 115
- Élémentaire René-Millet : 162
- Maternelle des Nouettes : 71
- Élémentaire des Nouettes : 121
- Maternelle de la Pironnière : 65
- Élémentaire de la Pironnière : 126

Écoles privées : 364 élèves
- Maternelle Saint-Paul : 54
- Élémentaire Saint-Paul : 98
- Maternelle Amiral : 68
- Élémentaire Amiral : 144

Nomination et réception des nouveaux enseignants

L'accueil et le dialogue

Mardi 22 septembre. Le maire Joël Mercier et Annick Trameçon, adjointe* Éducation, enfance, jeunesse*, invitaient tous les enseignants du Château d'Olonne à l'Hôtel de Ville pour remercier les nouveaux retraités et saluer tous ceux qui depuis la rentrée sont engagés sur de nouveaux postes.

Quelques jours après la rentrée, le maire invitait à l'Hôtel de Ville les nouveaux professeurs des écoles pour leur souhaiter la bienvenue dans la commune. Présente à ses côtés, Mme Dominique Berthomé, inspectrice de l'**Éducation nationale** les a rassurés et mis à l'aise quant à leur environnement de travail. Elle leur a dressé un très engageant état des lieux des infrastructures scolaires publiques et des relations humaines. Elle a décrit de **« belles écoles »**, de **« bonnes conditions matérielles de travail »**, un **« personnel de la mairie à l'écoute des enseignants »**, et des **« relations de travail cordiales et constructives avec l'équipe du maire »**.

L'environnement des missions pédagogiques ainsi planté, Joël Mercier, maire, et Annick Trameçon, adjointe **Éducation, enfance, jeunesse**, ont pu confirmer de façon crédible que les relations mutuelles de travail sont réellement fondées sur **« le dialogue »**. Ils illustrèrent le propos avec **« le bel aboutissement »** de l'application des rythmes scolaires et de la pertinence des temps d'activités péri éducatives. Une réussite !

Les nouveaux enseignants

- Anaïs Leger a pris la direction de l'école élémentaire des **Nouettes**.
- Régine Foucault enseigne à l'école maternelle des **Nouettes**.
- Catherine Rebullida rejoint l'école de la **Pironnière**, en classe élémentaire.
- Fabienne Weber exerce à la maternelle **René-Millet**.
- Béatrice Champeaux est nommée à l'école élémentaire **René-Millet** dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle classe.
- Luc Taralle exerce à l'école élémentaire de la **Pironnière**.
- Philippe Marin assure les remplacements de « décharge » des directrice et directeur de l'école primaire de la **Pironnière** et de l'école élémentaire **René-Millet**.

Risques littoraux, le moindre mal !

Sauf quelques propriétés exposées « aux chocs mécaniques » ou à l'érosion, les secteurs habités de la commune sont à l'abri. Le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) rassure…

Xynthia, plus jamais ! Après la catastrophe de 2010, l'État prend des dispositions pour qu'en cas de récidive il n'y ait pas de mort à déplorer. C'est tout l'objet des PPRL qui, en fonction de l'exposition au danger, vont ici interdire toute construction (zone rouge), là poser des conditions (zone bleue), et ailleurs, en l'absence de risque, laisser faire les règles ordinaires d'urbanisme (zone blanche).

Au Château d'Olonne, le projet de PPRL ne relève aucune zone littorale inondable. La **Côte sauvage** est globalement « blanche ». Plusieurs points dangereux sont pourtant notés. La plupart étaient déjà connus. Le projet de PPRL discerne des bandes de **« choc mécanique »**, dont les sites où, plusieurs fois par an, l'océan en furie cogne et abat des paquets de mer et oblige la Ville à fermer temporairement la route. Par exemple à l'**Anse de la Parée** où **Xynthia** avait cassé la chaussée.

Pas forcément agressées à l'époque, d'autres bandes de **« choc mécanique »** sont cartographiées. Certaines sont déjà inconstructibles car classées en zone naturelle au Plan local d'urbanisme. Le PPRL pourrait en revanche être lourd de conséquences pour les propriétaires d'une demi-douzaine de maisons ou parcelles potentiellement exposées au **« choc mécanique »** le long du boulevard Jean-de-Lattre-de-Tassigny. Sauf motif de sécurisation des habitants, toute construction, extension ou modification y serait interdite. Pourquoi le conditionnel ? Parce que la Ville a en effet demandé des compléments d'information aux services de l'État avant que le Conseil municipal ne prononce son « avis » sur le projet PPRL qui sera ensuite soumis à enquête publique. Une fois approuvé, ses dispositions seront reportées au Plan local d'urbanisme.

***Effet d'un « choc mécanique » : la route littorale éventrée par* Xynthia *à hauteur de l'*Anse de la Parée.**

L'aléa d'érosion

En surplomb de l'océan, le **Roc Saint-Jean**, près de l'**Anse aux Moines**, et la discothèque, à l'**Anse de la Parée**, sont très exposés à l'érosion. Sauf motif de maintenance ou de mise aux normes, aucun type de travaux n'y serait autorisé si le projet PPRL est confirmé. En réalité, ces dispositions sont déjà inscrites au Plan local d'urbanisme par application de la loi **Littoral**.

Plan local d'urbanisme
Deux correctifs de bon sens

Cet été, une modification du Plan local d'urbanisme, Plu, a été engagée avec deux buts : corriger le classement du lieu-dit **Le Fléchoux**, et uniformiser les règles relatives aux commerces, à **La Pironnière**.

Hors agglomération, au nord de la route de Talmont-Saint-Hilaire et en limite de cette commune, **Le Fléchoux** figurait en secteur urbanisé. Au regard de la loi **Littoral** il doit être traité en zone naturelle et classé en secteur Nh. Conséquence, il y sera interdit de construire des logements neufs.

Pour **La Pironnière**, le but est de préserver et développer la présence des commerces et des services autour de la place de La République. De judicieuses dispositions avaient déjà été prises en ce sens. Restait à les étendre à l'ensemble du périmètre pour que tout soit réglementairement… à la même enseigne. C'est fait.

Affichage publicitaire hors agglomération : le ménage commence

L'objectif principal étant « le grand ménage » hors agglomération et sur les principaux axes de circulation*, le règlement intercommunal de publicité s'applique progressivement.

Pour l'enlèvement des supports de « pré-enseigne » annonçant la proximité de leurs établissements, les entreprises connaissaient la date butoir du 14 juillet 2015. Depuis, ces supports publicitaires disparaissent peu à peu des paysages. C'est très net aux points de jonctions de la rue de Beauséjour et de l'avenue de Talmont avec la voie de contournement.

Il est tout aussi visible, avenue de Talmont en particulier, que les grands panneaux d'affichage publicitaire restent debout. Deux afficheurs font de la résistance devant les juridictions administratives. Ils contestent le périmètre d'application du règlement intercommunal de publicité. Et ils argumentent sur une procédure d'appel en cours pour justifier le maintien du statu quo. La Ville n'a pas l'intention de fléchir. Tout l'encourage au contraire à faire appliquer ce règlement dont le tribunal administratif a signifié la validité à ces afficheurs.

*En premier lieu le boulevard du Vendée Globe et l'avenue de Talmont.

Il faudra faire aussi bien avec moins

Ressources extérieures en baisse, impôts locaux gelés, emprunt modéré… Coûte que coûte, le budget 2016 devra trouver son équilibre dans ce cadre.

Dès l'été, le maire a fixé le cap à ses collègues et aux services municipaux avec trois repères pour la préparation du budget 2016 :

- la fiscalité communale ne progressera pas ;
- le programme d'investissement demeurera élevé ;
  l'autofinancement couvrira l'essentiel, un emprunt modéré assurera le complément ;
- le recours à l'emprunt restera limité de sorte que le taux d'endettement par habitant demeure inférieur à 500 €*.

Joël Mercier, maire, Alain Maury, adjoint **Finances**, *et Jean-Pierre Boileau, conseiller délégué,* **Entreprises, artisans et commerçants**, *au cours du rendez-vous de présentation des objectifs 2016 à la presse locale.*

826 000 € perdus en deux ans

La Ville perd cette année 350 000 € en dotations de l'État. Pour 2016, une nouvelle réduction de 370 000 € est vraisemblable. Soit 720 000 € qui feront défaut en deux ans.

La Ville ressentira aussi en 2016 la diminution** de la **Dotation de solidarité communautaire** provenant de la Communauté de Communes des Olonnes. La 1re coupe, de 20 %, équivaut à un renoncement de 106 000 €. Les deux autres communes du Pays des Olonnes sont à la même enseigne.

Raboter 1,5 % sur les charges générales

Depuis 2011, les charges à caractère général, (eau, électricité, gaz, papeterie, téléphone, assurances, entretien des espaces verts, des bâtiments…) se stabilisent à environ 2 500 000 €. La position est tenue grâce au contrôle continu des dépenses et à la recherche systématique de pistes d'économie… sans altérer la qualité du service public rendu à la population. Exemple, le renouvellement récent des photocopieurs doit réduire d'environ 10 000 € par an les frais de bureautique.
Il est prévu de pousser plus loin la démarche et de parvenir à réduire globalement de 1,5 % les charges générales en 2016 pour une économie de 36 000 €.

*Dans les communes comparables, le taux d'endettement par habitant est en moyenne de 958 €.
** Un choix assumé pour le bon fonctionnement de l'intercommunalité. Créée il y a de nombreuses années, la **Dotation de solidarité communautaire** avait pour effet de remettre aux communes membres une part des recettes fiscales propres à la CCO. En 2015, Le Château d'Olonne a ainsi perçu 530 000 €.

Communication du message vertueux

Si l'équipe municipale demande à l'administration communale de faire preuve d'attention et d'imaginer des alternatives économes, elle compte aussi sur le bon sens des Castelolonnais. En effet, plus les demandes des citoyens usagers sont raisonnables, moins la collectivité est appelée à la rescousse. La Ville espère que le message sera pris en compte et relayé par les associations qu'elle soutient. À côté des aides financières, elle mobilise, avec le personnel municipal, des aides logistiques telle la mise à disposition de locaux entretenus, éclairés, chauffés, assurés, nettoyés, etc. La Ville garantit ce type d'aide, mais en retour elle souhaite que les responsables d'associations mesurent leurs demandes avec le plus grand discernement et prêtent une grande attention aux moyens mis à leur disposition.

Investissement écologique

Zoé, 100 % électrique et propre

Discrète et propre, **Zoé** couvre depuis cet été les déplacements du personnel du service **Affaires générales** sans bruit ni gaz à effet de serre. 100 % électrique, **Zoé** remplace un véhicule classique à bout de souffle. Elle permet aisément aux agents municipaux à qui elle est affectée d'assurer leurs missions correspondant à des parcours quotidiens de 80 à 120 km en ville et dans l'agglomération. **Zoé**, 1re voiture électrique de la commune, refait le plein d'énergie en soirée en se branchant sur l'installation générale de l'Hôtel de Ville. Avec cet investissement de 14 000 €*, la Ville joue le jeu de la **« transition énergétique »** engagée par l'État qui vient, cet été, de fixer par la loi les objectifs applicables aux collectivités locales. Avec **Zoé**, et depuis 2014 l'installation sur le domaine public de deux bornes de rechargement pour les voitures électriques, la Ville du Château d'Olonne est synchrone !

*Compte tenu du bonus écologique accordé par l'État pour ce type de véhicule.

***Zoé** est le véhicule quotidiennement utilisé pour les déplacements de proximité des appariteurs du service* **Affaires générales.**

« Aqualonne » dans le grand bain

Équipement sportif, pôle de loisirs, et séduisante image pour le Pays des Olonnes, « Aqualonne » est ouvert depuis fin août. Quinze jours après suivait l'inauguration…

Superbes lignes, belle architecture, harmonieuse insertion dans le cadre paysager… avant même son ouverture et la fin du chantier, **Aqualonne** séduisait déjà. Samedi 12 septembre, le maire Joël Mercier y accueillait Yannick Moreau à qui revenaient, en sa qualité de président de la **Communauté de Communes des Olonnes**, l'honneur et le plaisir de couper le ruban tricolore face à plusieurs centaines de personnes massées dans les gradins.

Aqualonne est bien sûr un fruit de la coopération intercommunale. Abordant son coût et le montage financier*, le président de la CCO affirmait avec réalisme qu'aucune des trois communes n'aurait eu, seule, les reins assez solides pour assumer l'investissement. Yannick Moreau remerciait aussi la population locale pour sa patience. **Aqualonne** était en effet réclamé et attendu depuis si longtemps.

Joël Mercier, maire du Château d'Olonne, et Yannick Moreau, député et président de la CCO, sur la même longueur d'ondes pour rappeler combien cet équipement était attendu et nécessaire pour satisfaire les besoins de la population du Pays des Olonnes et pour conforter le rayonnement de l'agglomération.

Le coup de pouce de la Ville

« La nécessité était criante depuis au moins quinze ans » précisait Joël Mercier, ravi que la **Communauté de Communes des Olonnes** ait construit **Aqualonne** aux Plesses, en surplomb de la « coulée verte » de Tanchet, et en un lieu facilement accessible à toute la population du Pays des Olonnes.

Ce site, un terrain d'un hectare, la commune l'a mis gracieusement à disposition pour que le projet aboutisse vite et bien, et aussi à moindre coût. L'offre de la Ville a en effet soulagé les finances de la Communauté de communes de tout frais d'acquisition foncière. Ce terrain étant tout de suite disponible, la Ville a aussi permis l'édification d'**Aqualonne** dans les meilleurs délais. Le choix d'un autre emplacement aurait différé la réalisation et alourdi la note finale.

*11 140 000 € hors taxe. Communauté de Communes des Olonnes, 8 750 000 € ; Région Pays de la Loire, 1 500 000 € ; État : 600 000 € ; Département de la Vendée : 275 000 €.

Ouverte au public, la cérémonie d'inauguration a rempli les gradins surplombant les six lignes du grand bassin de 25 mètres.

Horaires d'ouverture au public

Enfants des écoles, associations, club de natation… vu la diversité des publics usagers, les horaires d'accès du « grand public » sont modulés selon les saisons.

En période scolaire :

- Lundi, 7 h - 14 h et 17 h - 19 h 30
- Mardi et jeudi, 12 h -14 h et 17 h - 19 h 30
- Mercredi, 12 h - 19 h 30
- Vendredi, 12 h - 14 h et 17 h - 21 h 30
- Samedi, 14 h -18 h
- Dimanche 10 h - 13 h et 14 h - 18 h

Aqualonne, 85, rue des Plesses,
Tél. 02 51 95 34 04, www.aqualonne.fr

Salle Pierre-de-Coubertin

Un service Wi-Fi réservé aux clubs

Transmission des résultats des matchs, inscription des adhérents, échanges avec les fédérations… pour un tas de bonnes raisons pratiques, les associations sportives utilisatrices de la salle **Pierre-de-Coubertin** ont besoin de communiquer ou d'enregistrer des données à partir de ce site qui est leur base d'activités. Dans ce but, et à leur demande, la Ville investit 4 000 € dans la technologie de la Wi-Fi. L'accès sera réservé uniquement aux clubs disposant d'un code d'accès (délivré par le service municipal des sports). Les clubs utiliseront leurs propres outils (ordinateur portable, tablette…).

Une piste d'entraînement cycliste

Ce nouvel équipement sportif aménagé aux « Plesses » sécurise les entraînements des jeunes cyclistes. Il n'est pas exclusivement réservé aux vélos, mais totalement interdit aux engins motorisés.

La pratique du vélo sur une route ordinaire partagée avec la circulation automobile comporte des risques. À plus forte raison quand il s'agit d'entraîner un groupe de jeunes enfants. Le mercredi après-midi, les animateurs de l'école de cyclisme de l'ECCO* apprécient donc le circuit que la Ville a créé cet été rue des Plesses, à côté de la salle des sports du même nom. Ils disposent là d'une boucle asphaltée de 400 m de long pour 3 de large. Aménagée sur le site jusque-là réservé au VTT, elle est inaccessible et interdite à tout engin motorisé. Pour la sécurité des enfants, c'est le top des conditions d'entraînement.

La Ville a consacré 45 000 € à la réalisation de cet équipement. Hors les créneaux réservés à l'ECCO, la piste est ouverte à des pratiques comme le roller, etc.

*Entente cycliste castelolonnaise.

Réussir à trois la « Commune nouvelle »

Le cabinet **Sémaphores** accompagne l'équipe municipale dans son cheminement vers la **« Commune nouvelle »**. Celle-ci doit réunir et remplacer, avant 2020*, les communes des Sables d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et du Château d'Olonne.

Sémaphores n'est pas sollicité pour définir les objectifs de la commune unique, ni organiser son fonctionnement. La pose de ces fondations relève des élus des trois communes. À eux de débattre et négocier l'accord-cadre. Tel est le sens profond du mot **« projet »** auquel l'équipe de Joël Mercier est si attachée, projet qui sera soumis à l'appréciation des Castelolonnais par un vote.

Le travail confié à **Sémaphores** est parallèle et complémentaire. Neutres, détachés des contingences locales, mais très au fait des problématiques **« de recomposition des territoires »** dans tout l'Hexagone, ces experts, dont Marc-Antoine Vincent, ont pour tâche d'éclairer techniquement les élus sur la portée et les conséquences de telle option, de mettre à plat, objectivement, les intérêts et inconvénients de telle méthode de travail préparatoire, de prévenir les écueils, etc.

L'objectif de la Ville et celui de la mission de **Sémaphores** sont tendus vers un seul but : la réussite de la **« Commune nouvelle »**. À trois bien sûr.

*La fin du mandat du Conseil municipal 2014-2020.

Interview

Au plan national, quel est le retentissement du concept de « Commune nouvelle » ?

Marc-Antoine Vincent - Des textes récents et la combinaison des baisses de dotations décidées par l'État ont réactivé le débat sur le regroupement des communes. Il n'est plus seulement question de coopération intercommunale, mais de fusion de communes. Pour les communes rurales exsangues financièrement, se constituer en **« Commune nouvelle »** est intéressant et, finalement, assez peu compliqué sur le plan technique. Plusieurs centaines de petites communes y réfléchissent et transformeront l'essai dès 2016. Dans les grandes communes, il arrive qu'on s'y intéresse aussi pour peser davantage dans les équilibres régionaux, mais c'est objectivement plus difficile à réaliser car l'on a affaire à des « organismes » complexes.

En quoi la situation du Pays des Olonnes est-elle singulière ?

Schématiquement, nous partons de trois communes de 15 000 habitants pour arriver à une **« Commune nouvelle »** de 45 000. Les communes de base sont déjà de grandes communes par rapport aux collectivités locales environnantes. Chacune des trois se présente avec son fonctionnement propre, ses modes de gestion, ses moyens humains importants et structurés très progressivement au fil du temps, etc. L'union provoquera des bouleversements à tous niveaux : politique, financier, administratif, etc. Il existe des écarts à surpasser. Ils ne sont pas insurmontables, mais il ne faut pas croire qu'ils seront faciles à résoudre.

J'ai aussi la conviction que l'union aura une plus forte portée si la **« Commune nouvelle »** à 45 000 habitants rayonne au cœur d'une communauté d'agglomération de grand périmètre. Le territoire pressenti** m'apparaît un peu exigu.

Quel est l'ingrédient primordial pour enfin lancer la création de la « Commune nouvelle » ?

La qualité du dialogue et la confiance réciproque entre les élus partenaires sont capitales. Partir au pas de charge ou en forçant la main et les étapes, c'est courir à la rupture, à l'échec. Chercher l'accord des parties n'est pas un signe de faiblesse ni de résignation à l'immobilisme.

Que doit-on entendre par projet de « Commune nouvelle », et quel devrait en être le contenu ?

Il doit dire pourquoi on s'unit. Il faut que la **Commune unique** s'élance avec une stratégie et une ambition. Il faut que le projet dise la direction à prendre. Exemple, Le Château d'Olonne est, vu son aisance foncière par rapport à celle des deux autres partenaires, le territoire où la **« Commune nouvelle »** disposera de son avenir pour son développement économique, pour l'habitat de la population, etc. Il est légitime que les élus actuels du Château d'Olonne puissent annoncer à leurs concitoyens quel sera leur probable cadre de vie.

Le projet doit dire sur quoi s'accordent les trois partenaires, comment et à quelle échéance seront nivelées les disparités d'imposition, de budget, d'urbanisme, etc.

La configuration de l'administration communale et de tous ses services viendra-t-elle dans un 2e temps ?

Surtout pas. Si l'organisation n'est pas anticipée avec précision, le risque de blocage est majeur. N'oublions pas que c'est l'administration qui fera vivre au quotidien la **« Commune nouvelle »** par ses services à la population.

750 fonctionnaires sont concernés dans les trois administrations territoriales. Ils travaillent différemment. L'unification des services doit être réfléchie. Il serait bon que dans leur projet, les élus informent les agents de leurs perspectives pour leur temps de travail, leur progression de carrière, l'organisation de l'encadrement, etc.

À quelle date pressentez-vous la naissance de la « Commune nouvelle » ?

La date tombera naturellement quand le projet sera mûr. Se buter sur une date ne revient qu'à s'ajouter de la pression. L'important est d'être prêt à franchir le pas le jour « J ». Plus le projet avancera, plus ce jour « J » approchera.

Le jour « J » de la « Commune nouvelle », quelle assemblée communale prendra les commandes ?

Le projet devra prévoir les modalités de pilotage de la **« Commune nouvelle »** jusqu'à l'élection municipale de 2020 dont sortira un nouveau Conseil municipal à 43 membres. D'ici là quelle sera la composition du Conseil municipal de la **« Commune nouvelle »** ? Comment y seront représentées les sensibilités politiques des trois assemblées actuelles ?

**La « Commune nouvelle » plus L'Île d'Olonne, Sainte-Foy, Vairé et Saint-Mathurin.

Le cadre de vie des Aineries à rafraîchir

Exceptée la rénovation totale de l'éclairage public, les travaux en cours aux « Aineries » relèvent d'ajustements rue par rue, trottoir par trottoir, arbre par arbre...

Au cœur de la commune, et délimité par l'avenue du Pas du Bois, la rue de la Croix blanche, et la rue Jean-de-la-Bruyère, le quartier pavillonnaire **Les Aineries** s'est urbanisé à partir du milieu des années 80. Trente ans plus tard, la voirie demeure convenable mais trottoirs et plantations sont moins reluisants. La Ville intervient afin de corriger la situation.

Les arbres d'alignement n'ont pas tous la même tenue ni le même impact. Il en est de resplendissants. Et de bien mal portants aussi, surtout parmi les érables. Autre problème, le développement des racines dégrade parfois les trottoirs jusqu'aux murs de clôture des maisons.

Début juillet, le maire réunissait les habitants pour leur présenter un diagnostic très précis. Dans le détail, et avec le service municipal **Espaces publics** les situations à corriger ont toutes été passées en revue, et les propositions de correctifs soupesées avec les riverains.

En raison de leur mauvais état sanitaire ou des dégradations causées, environ cinquante arbres sont condamnés, dont

près de la moitié rue Bernanos. Les replantations ne sont pas systématiques vu la largeur des trottoirs à assurer pour les personnes à mobilité réduite, et aussi pour éviter la reproduction des erreurs d'il y a trente ans. Pour les trottoirs avec des arbres, la Ville choisit de les retraiter en « sablé », sinon elle adopte « l'enrobé ».

100 000 € sont prévus pour l'ensemble des travaux. Tout sera achevé avant la fin de l'année.

Rue Bernanos, le réaménagement de la petite place délaissée se dessine. Les arbres rachitiques disparaissent. Il est prévu de créer une douzaine de places de stationnement dans un cadre paysager fleuri.

Au cimetière du Vivier
Le rite de l'incinération mieux pris en compte

Changement du portail d'entrée, installation de quelques bancs, création de massifs fleuris, arrachages de vieilles haies, plantation de grands arbres, traitement des allées... Si le cimetière apparaît ainsi un petit peu moins austère et un peu plus apaisant aux familles et amis des défunts, la Ville touche au but qu'elle voulait atteindre avec le déploiement, depuis le printemps, de différents aménagements coordonnés.

Dans ce programme, la Ville a aussi pris en compte la place de l'incinération parmi les rites funéraires contemporains, notamment celui de la dispersion des cendres. À cet effet, la Ville a ouvert et aménagé tout un « carré » pour le nouveau **Jardin du souvenir**. Un deuxième carré est prêt

aussi pour l'extension du columbarium, et la Ville va très prochainement étendre l'équipement en cavurnes. Globalement la commune aura consacré ainsi 190 000 € en moins d'un an pour que le cimetière du **Vivier** réponde aux besoins et attentes des Castelolonnais au moment les plus déchirants de la séparation.

Les « Hauts de l'église » :
Ces chênes qu'il faut abattre...

Apparence trompeuse, dans cet alignement quelques chênes ne se portent pas comme... un charme !

Hauts, forts, puissants... oui, mais l'impression générale doit être nuancée. Dans l'alignement des grands chênes, certains arbres vont sortir du rang pour raison de santé. Impasse Tino-Rossi et le long de l'allée entre la rue du Moulin Cassé et la rue Jean-Baptiste Clément, et jusqu'à la rue Arletty, plusieurs spécimens, une dizaine, arrivent en fin de vie. Pas flagrant, leur dépérissement ne saute pas aux yeux des riverains. Il est pourtant avéré. Ces arbres seront abattus avant la fin de l'année, et il est probable que d'autres « coupes sanitaires » suivront dans les prochaines années. Le diagnostic réalisé il y a deux ans par la **Compagnie bretonne de gestion forestière** a en effet identifié dans le quartier une trentaine de chênes à bout de souffle. Les experts préconisent leur abattage. La Ville procédera à des replantations aux endroits les plus propices afin de préserver à très long terme le même type d'alignement de chênes dans le paysage.

Les illuminations de Noël

Dans un mois, les illuminations de Noël scintilleront dans les principaux quartiers et sur les principaux axes de la commune. Pas de nouveauté majeure : la Ville reconduit le plan 2014, lequel avait été étendu au secteur commercial des **Océanes** dont la voirie venait d'être refaite à neuf. Après trois ans de développement conséquent, et un budget spécifique monté à 30 000 €, cette année est plutôt celle du statu quo. 4 000 € ont néanmoins été consacrés au renouvellement des éléments de décoration abimés ou cassés. L'installation des illuminations est prévue la 1re semaine de décembre, et leur dépose à partir de la mi-janvier.

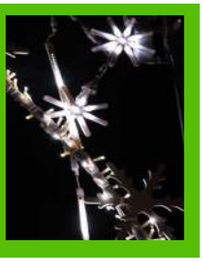

Perré de Tanchet, 2e saison de soins

Après le socle du mur, le mur lui-même ! La Ville engagera bientôt la 2e phase de la réfection du perré de « Tanchet ». Il faut le soigner des coups portés par la mer...

Le premier chantier, début 2014, a traité le problème à la base. Sur 150 mètres de long, le socle de la digue a été avancé et bétonné sous le niveau du sable de la plage. Au niveau du poste de secours, la cale a aussi été refaite à neuf, ainsi que les escaliers de descente à la plage. Travaux imprévus, il a fallu également combler avec du béton les grosses cavités découvertes au cours du chantier.

Tout le mur à refaire en surface... plus ou moins profondément

La 2e phase vise le mur pour sa partie sud. Sur une centaine de mètres à partir du dernier escalier, soit la moitié de sa longueur, il sera refait de haut en bas. L'urgence est avérée : le perré se fissure, la végétation s'incruste dans les failles et accélère la dégradation. Le parement pourrait en partie se détacher de la pente et glisser sur la plage.

Toutes les dalles du parement vont être enlevées. Derrière, les matériaux meubles ou effrités seront retirés. On estime à environ 600 m² la surface de mur à consolider alors en béton armé. Sans parler des brèches ou trous plus profonds qu'on s'attend à trouver et qu'il faudra bien sûr combler. Les travaux démarreront d'ici la fin du mois. Le chantier devrait être achevé au printemps.

Coût des travaux : 450 000 €, montant sur lequel la Ville peut espérer 200 000 € de participations de l'État, de la Région et du Département. Les travaux 2014 représentaient un coût équivalent.

Aménagements complémentaires

Dangereux, l'escalier reliant la plage aux sanitaires était déjà condamné pour des raisons de sécurité. Il est prévu de le rendre matériellement inaccessible.

Le toit terrasse des sanitaires continuera à servir de point de halte aux promeneurs qui d'ici apprécient la vue sur la mer. Son garde-corps sera remplacé par un autre matériel davantage en harmonie avec les aménagements contemporains.

Restauration de l'abbaye d'Orbestier

La Fondation du patrimoine collecte les dons

En 2016, la Ville engagera la restauration de l'abbaye. En soutien, la Fondation du patrimoine lance une souscription publique. Les dons sont en partie défiscalisés : pour 100 € versés, 66 € de réduction d'impôt.

L'église a plus de 900 ans. C'est le seul vestige de l'abbaye bénédictine **Saint-Jean d'Orbestier**. En 1989, la Ville l'acquiert. Il était temps. Abandonnée depuis des siècles, elle allait s'effondrer. Un plan de sauvetage est mis en œuvre. Il associe différents partenaires publics et des mécènes. L'équivalent d'un million d'euros est investi.

Au bout de dix ans, l'abbaye est sauvée. Sauvée de la ruine, oui. Plutôt en sursis en réalité, car un mal sournois ronge ses murs : l'humidité. Les causes sont multiples et anciennes. Exposée aux vents dominants, l'abbaye subit l'érosion du sel et du sable. L'eau s'infiltre par les toits et par les murs. Il faut se rendre à l'évidence : 25 ans après le plan de sauvetage, un plan de restauration doit prendre le relais. Diagnostic établi et remèdes définis, la Ville planifie un traitement pluriannuel. La 1re phase de travaux commencera début 2016. Une nouvelle fois, il faudra réunir plus d'un million d'euros.

La souscription

La souscription publique réduira la charge du financement public. L'invitation à donner est assortie de motivations fiscales très significatives pour les particuliers comme pour les entreprises.

Concrètement, pour faire un don, deux possibilités :

- par carte bancaire et Internet, www.fondation-patrimoine.org/32367 ;
- par chèque à l'ordre de **Fondation du Patrimoine - Abbaye Saint-Jean d'Orbestier au Château d'Olonne,** adresser le chèque à : **Fondation du Patrimoine de la Vendée, 37, bis quai de Versailles, 44000 Nantes ;** joindre au courrier le bulletin de souscription, bulletin à retirer à l'Hôtel de Ville.

Pour tout renseignement, service municipal **Patrimoine et Archives**, Tél. 02 51 23 88 12.

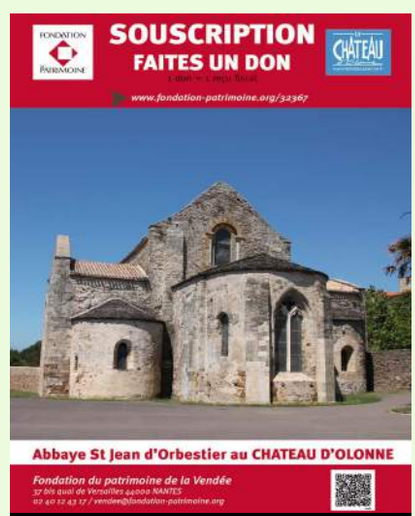

Ce document disponible à l'Hôtel de Ville comprend le volet « bulletin de souscription ».

Les principaux

1 Rue des Plesses

La rue a été réaménagée cet été en parallèle à l'achèvement du centre **Aqualonne** (page 8). Les paysagistes apportent la touche finale avec la plantation d'arbres. Surélevé, le rond-point qui dessert **Aqualonne**, le centre de loisirs, la rue Denis-Papin et ses écoles, sera quant à lui « rehaussé » de deux massifs horticoles. Investissement, 35 000 €.

2 Futur Hôtel de Ville

Le bâtiment arrive à sa hauteur définitive. Avant la fin de l'année, il sera « hors d'air » et « hors d'eau », autrement dit, « clos » et « couvert ».

Page 14.

3 Ru

Qua
esp
sérieux rafr
emploieront
des planta
de bâches
et de pai
plantations
petite taille
tapissantes.
en plants et

5 Horloge de l'église

Fin avril, le cadran de l'horloge du clocher était déposé pour que soit refait l'émaillage des parties abîmées et que soit remplacé son support en bois de chêne. Tout a été remonté début juillet. Coût de la restauration, 4 000 €.

6 Lotissement des Aineries

Après échanges avec les habitants du quartier début juillet, l'amélioration des espaces du domaine public est engagée depuis début octobre.

Page 10.

10 Salle de sports des Plesses

Après la réfection de la toiture au printemps, la réhabilitation intérieure a été menée tambour battant au cours de l'été. La salle a pu être rouverte mi-septembre, les derniers coups de pinceau étant donnés fin octobre. Désormais conforme aux normes d'accessibilité, la salle est aussi plus lumineuse, les vestiaires plus confortables... Investissement 350 000 €.

12 Groupes scolaires René-Millet et Nouettes

170 000 € ont été consacrés cet été à ces deux écoles pour des travaux visant en particulier l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, objectif atteint par le remplacement des ouvertures, le réaménagement des sanitaires, etc.

13 Hauts de l'église

Quelques chênes plus mal en point qu'il n'y paraît seront abattus dans les prochains jours.

Page 10.

14 Aire des Vallées

Courant octobre, la passerelle au dessus du ruisseau de **Tanchet** a été remplacée par un nouvel ouvrage en bois réalisé par les ouvriers municipaux du service **Bâtiments**. Il relie l'**Aire des Vallées** au parking du rond-point des **Vallées**. Investissement, 5 500 €.

ue Charles-Perrault

alité médiocre, entretien difficile : les paces verts du lotissement ont besoin d'un raîchissement. Les jardiniers municipaux s'y t ce mois-ci avec au programme l'arrachage tions, la pose biodégradables illage, et des d'arbustes de e et de vivaces Coût, 2 000 € matériaux.

Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

15 Salle des Riaux

Fin octobre, les arbres du parking ont été arrachés. Une opération nécessaire vu leur état et les difficultés de stationnement.

4 Domaine de la Pironnière

Conformément au plan d'aménagement de voirie pluriannuel pour le secteur, les candélabres de la rue Jules-Verne et de l'allée de Rochebonne viennent d'être changés, le réaménagement des deux voies étant prévu l'an prochain, ainsi que celui des allées de la Claye et de la Vertime.

Allée du Nouch, la **Communauté de Communes des Olonnes** a terminé son programme d'assainissement, et l'aménagement final par la Ville est en cours.

7 Piste d'entraînement cycliste

Créé cet été à côté de la salle de sports des **Plesses,** le circuit permet déjà aux jeunes de l'**Entente cycliste castelolonnaise** (Ecco) de s'entraîner en toute sécurité. Page 8.

8 Perré de Tanchet

2e acte ! Le chantier du printemps 2014 a consolidé - sous le sable de la plage - la base avancée de l'ouvrage de défense contre la mer. Les travaux prévus à partir de la fin du mois achèveront la restauration du perré. Page 11.

9 Avenue du Pas du Bois

Courant novembre, le service municipal **Espaces verts** interviendra au milieu du rond-point des **Vallées**. Mission : aérer, tailler, et faire de la place pour des plantations de vivaces et d'arbustes devant produire un feuillage dans les tons rouge, jaune, orange et blanc... les couleurs de la charte chromatique pour le secteur.

11 Cimetière du Vivier

Les aménagements engagés au printemps sont terminés. En complément, la Ville va étendre les disponibilités du columbarium et des cavurnes. Page 10.

16 Impasse du Châtelet

En continuité de la réfection de la voirie conduite au printemps, des arbres seront très prochainement plantés, des amélanchiers. Investissement, 3 500 €.

L'accueil du samedi en mairie est-il en sursis ?

L'Hôtel de Ville est ouvert le samedi matin pour un service d'écoute, de renseignement et de dépannage destiné en priorité aux Castelolonnais qui en semaine ne peuvent pas s'y rendre facilement.

De 10 h à midi, un fonctionnaire municipal et un élu assurent ensemble ce service institué voici un an. Ils répondent aux questions et satisfont des demandes simples. Les autres sont notées avec précision et relayées au personnel municipal compétent qui s'en saisit le lundi suivant.

Aujourd'hui, le bilan intermédiaire du service laisse perplexe. En moyenne, une douzaine de personnes en profitent chaque samedi tout en reconnaissant qu'elles pourraient aussi bien se déplacer à l'Hôtel de Ville en semaine, aux horaires habituels de fonctionnement de tous les services. La nécessité de la permanence du samedi est, à cet égard, moins certaine.

Si d'ici la fin de l'année, le constat reste le même la Ville ne poursuivra sans doute pas plus loin le test.

Les « heures creuses » de la semaine

Parallèlement à cette expérimentation du samedi matin, mais pour un tout autre objet* une étude sur la fréquentation de l'actuelle mairie a été conduite au printemps.

Principaux enseignements :

- environ 60 personnes viennent en mairie tous les jours ;
- le public se concentre sur les créneaux de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, alors que le matin les services sont opérationnels dès 8 h 30 et, l'après-midi, à partir de 13 h 30 et jusqu'à 18 h.

Autrement dit, les Castelolonnais auraient intérêt, si possible, à se déplacer ou à fixer leurs rendez-vous en mairie plus tôt le matin et, l'après-midi, soit plus tôt, soit plus tard.

*En prévision de l'organisation de l'accueil dans les bâtiments du futur Hôtel de Ville.

Le futur Hôtel de Ville sera bientôt « clos » et « couvert »

Après une pause estivale de trois semaines, le chantier a repris fin août. Les travaux avancent bon train.

Le 2e et dernier étage est désormais terminé, et tous les murs de l'ensemble des bâtiments sont élevés à hauteur définitive. Tout le « bâti » extérieur de l'Hôtel de Ville est debout, selon la configuration prévue par les plans de l'architecte. Au sol comme en élévation dans les airs, la « boîte » de l'Hôtel de Ville se trouve quasiment achevée.

L'objectif, à atteindre désormais d'ici la fin de l'année, est de mettre le bâtiment « hors d'eau » et « hors d'air ». Concrètement, figurent au programme la réalisation de la toiture-terrasse et de son étanchéité, et l'installation des portes et des fenêtres extérieures.

Ainsi « clos » et « couvert », le bâtiment sera ensuite confié, après la trêve de Noël, aux plombiers, électriciens, plaquistes, menuisiers, carreleurs… et à toutes les entreprises déjà retenues par appel d'offres pour réaliser les aménagements intérieurs. L'échéance des travaux étant fixée fin mai, le site devrait bourdonner d'activités comme une ruche !

◀ Bien qu'elle soit en partie masquée par l'actuelle mairie, la future salle du Conseil municipal montre un peu de « ses rondeurs ». Elle commence aussi à couvrir sa « coiffe » de cuivre. Quand tout sera achevé, elle devrait avoir fière allure. Dans l'environnement urbain et paysager, elle se distinguera comme un point de repère majeur dans l'alignement du rond-point du jet d'eau, rue Séraphin-Buton.

Deux ans de chantier à l'éhpad Les Vallées

Le coup de truelle symbolique du 1er octobre a engagé un chantier de deux ans. Fin 2017, l'éhpad, établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, en ressortira méconnaissable. Le but est d'adapter l'établissement au très grand âge des résidents.

L'éhpad sera à la fois agrandi et rénové. Exceptées les chambres, toutes réhabilitées à la fin des années 2000, le programme de travaux touche l'ensemble de l'établissement. Pour la partie extension, figure en premier la construction d'une **Unité pour personnes âgées désorientées** (Upad). Quatorze personnes affectées par des troubles de la mémoire pourront y être accueillies dans les meilleures conditions spécifiques d'attentions, de confort, et de sécurité.

Des équipements de 1986

Le programme prévoit systématiquement l'agrandissement et/ou le déplacement des infrastructures intérieures : cuisine, restaurant, pôle de soins, chaufferie, pôle et bureaux administratifs, bureaux médicaux, lingerie, vestiaires, pièces de rangement, entrée principale…

Dépassés par rapport aux besoins contemporains, ces équipements datent souvent de 1986. Là, en cette année d'ouverture, la résidence **Les Vallées**, un « foyer logement », accueillait des personnes vingt ans plus jeunes que les résidents actuels. Une génération d'écart !

Adapter le site, un devoir

Invité à poser la première pierre, Yves Auvinet, président du Conseil départemental, a situé le cas de figure castelolonnais dans le contexte du vieillissement général de la population et d'une obligation immédiate : **« Adapter aux besoins de personnes très dépendantes des établissements créés au départ pour des résidents valides »**.

Le coût est lourd. Pour l'éhpad **Les Vallées**, il s'établit à 6 000 000 €*. Par comparaison, aucun équipement municipal n'a jamais atteint un tel plafond. Mais ici, c'est l'éhpad, dont le gestionnaire est le Centre communal d'action sociale, qui investit… le Ccas dont les bureaux viendront à terme s'installer sur place.

Joël Mercier, Maire et président du Ccas, Yves Auvinet, président du Conseil départemental, Jean-Yves Burnaud, maire honoraire (il avait engagé le dossier au cours de son dernier mandat), et Françoise Rezeau, adjointe Solidarités et vice-présidente du Ccas.

*Financement : emprunt 3 567 000 € (60 %) ; autofinancement 818 000 (13 %) ; participations de l'Agence régionale de santé (ARS) 500 000, du Département 186 000, de la Ville 40 000, de l'Ademe 25 000, du Fonds de compensation pour la TVA 864 000.

12, rue Jules-Raimu

La nouvelle adresse du Ccas

Le Centre communal d'action sociale (Ccas) s'est installé 12, rue Jules-Raimu. Pour quelque temps…

Le Ccas a quitté les bureaux modulaires qu'il occupait depuis quinze ans à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Le voilà installé de l'autre côté de la rue Séraphin-Buton, dans l'immeuble occupé ces dernières années par la **BNP**.

Les conditions d'accueil du public et de travail du personnel sont bien meilleures, ici. Mais ce transfert est provisoire, car, fin 2017, le Ccas intégrera le pôle de services prévu avec la modernisation de l'éhpad **Les Vallées**. (Lire ci-dessus)

Un « hébergement » temporaire, mais de qualité ! Le rez-de-chaussée de cet immeuble communal était disponible depuis l'été.

Alors pourquoi ce déménagement, pour guère plus de deux ans ? À cause d'un autre chantier, celui de l'Hôtel de Ville. À la livraison de l'édifice, en juin 2016 a priori, il faudra en effet désoccuper rapidement la mairie actuelle et les bureaux annexes… dont ceux qu'occupait le Ccas. Tout le bâti ancien disparaîtra au plus vite pour faire place nette à l'aménagement paysagé et aux accès de l'Hôtel de Ville. Les plannings de chantier obligeaient donc le Ccas à se trouver un toit temporaire de l'été 2016 à l'hiver 2017. La disponibilité du local actuel a permis d'anticiper !

Accès facile, mêmes services…

Vu la nature du bâtiment et les facilités de stationnement rue Jules-Raimu et sur le parking du centre-ville, l'accueil et l'accès du public sont bien plus confortables qu'avant. De la rue Séraphin-Buton, l'entrée des piétons est directe à partir du rond-point du jet d'eau. Les mêmes services sont garantis avec les mêmes personnels et dans les mêmes conditions du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, et de 13 h 30 à 18 h. Tél. 02 51 23 88 06.

Jean-Yves Burnaud, maire honoraire !

En 2014, après 37 ans de vie municipale dont 25 comme maire, Jean-Yves Burnaud a rendu l'écharpe. Symbolique, le titre de maire honoraire souligne son action dans le temps.

Le 14 juillet, Jean-Yves Burnaud a reçu de son successeur le diplôme de **Maire honoraire**. Une date républicaine parfaite, la fonction de maire provenant de la **Révolution**. De tous les maires successifs, Jean-Yves Burnaud arrive 3e en temps de mandat. La « preuve », pour Joël Mercier s'adressant à l'intéressé que **« la population t'a renouvelé plusieurs fois sa confiance »**.

1968, Jean-Yves et Maïté s'attachent au Château d'Olonne en y établissant leur foyer. 1977, élections municipales, le maire sortant Pierre Arrouet appelle Jean-Yves Burnaud sur sa liste. Grand chelem. Mais quatre ans plus tard tout est à refaire. 1981, Jacques Le Bel devient maire et lui confie les finances. 1989, passage de flambeau, Jean-Yves Burnaud est élu maire. Trois objectifs l'animent, rappelle Joël Mercier : **« le rééquilibrage du territoire pour la survie et le développement du cœur de la commune, la création d'équipements collectifs pour la population, une vraie coopération intercommunale ».**

L'action confirme les projections

En centre-ville, s'enchaînent alors les acquisitions foncières, le déplacement du terrain de foot, la percée du boulevard des AFN, l'aménagement de l'**Aire des Vallées**, la création de logements sociaux, la construction de la médiathèque, des courts de tennis, du complexe sportif **Pierre-de-Coubertin**, et de **La gargamoëlle**. « Sous Burnaud » aussi, l'abbaye d'**Orbestier** échappe à la ruine, et la **Côte sauvage** aux friches.

Au plan intercommunal, Jean-Yves Burnaud est à l'origine du régime fiscal unique pour les entreprises du Pays des Olonnes. Il réussit aussi le 1er **Schéma de cohérence territoriale** de la Vendée, avec une vision de l'aménagement et des principes d'urbanisme qui s'imposent aux trois communes urbaines et aussi à l'Île d'Olonne, Sainte-Foy, et Vairé.

Accorder « faire » et « dire »

« Faire ce que l'on dit, et seulement dire ce qu'on peut faire ». Appliquée avec **« sérieux et humilité »**, telle était la devise de Jean-Yves Burnaud. Quant à la finalité et à la méthode de l'action, elles tiennent en deux phrases : **« Je me suis toujours appliqué à défendre haut et fort les intérêts des Castelolonnais dans le cadre de l'intérêt général et dans le respect des idées de chacun des partenaires. J'ai toujours pensé que l'écoute est l'outil indispensable à une réelle et nécessaire harmonie »**.

Nécrologie Bernard Garandeau, l'adjoint loyal et fidèle

Bernard Garandeau s'est éteint le lundi 7 septembre, à 63 ans. Les obsèques du fidèle et loyal compagnon de route de deux maires successifs ont réuni plus de personnes que ne pouvait en contenir l'église Saint-Hilaire.

Gravement malade depuis le printemps, l'adjoint au maire en charge des **Équipements communaux** faisait face, debout jusqu'au bout. Le 14 juillet, il était parmi les premiers à féliciter son ami Jean-Yves Burnaud devenant ce jour-là maire honoraire. Un mois plus tard, il faisait encore, avec les services municipaux, sa scrupuleuse revue de chantiers hebdomadaire. Il « surveillait » de près la construction de l'Hôtel de Ville.

Bernard Garandeau est élu au Conseil municipal pour la 1re fois en 1989. D'abord adjoint au **Sport**, il se voit confier ensuite l'**Urbanisme**. Il conduit sans embûche l'élaboration du Plan local d'urbanisme qui depuis 2008 cadre la gestion et le développement du territoire communal. Après 25 ans de loyaux et bons services, en 2014 Joël Mercier lui demande de s'investir de nouveau. Il hésite. Tant par amitié pour le futur maire que par goût de la chose publique, il « rempile ».

Sa parfaite connaissance de la commune dans les moindres recoins était rassurante pour tous ses collègues. Ses qualités et sa personnalité faisaient le reste. Méthodique, rigoureux et précis, Bernard Garandeau analysait chaque dossier en détail. Franc et « carré », il lui était, certes, parfois difficile d'arrondir les angles. Mais toujours loyal et fidèle, et une fois exprimé ses arguments et sa vision, il assumait la décision collective sans faille ni état d'âme.

« Profonde humanité »

Extrait de l'hommage rendu par Joël Mercier. **« Bernard, il est arrivé que ton franc-parler nous bouscule, mais le bon sens partagé et la convivialité rétablissaient l'équilibre. Le personnel municipal savait également distinguer ta profonde humanité de tes sautes d'humeur. Ton engagement pour la commune du Château d'Olonne était à ton image : entier. »**

Les voisins font la fête… et le lien

Entre ignorer son voisin et le surveiller, tout le champ est libre pour le « bon voisinage » et les attentions qui peuvent enrayer un repli sur soi, anticiper un risque, prévenir le pire…

Proximité aidant, le voisinage devrait logiquement être le premier cercle des relations sociales. C'est hélas parfois le premier périmètre de l'indifférence, autrement dit d'une négligence d'autrui… sans doute involontaire le plus souvent. Mais tout peut se renverser. La **Fête des voisins** le démontre chaque année un peu plus au Château d'Olonne.

Avec désormais une quarantaine de points d'ancrage dans les quartiers, cette fête tend un filet de relations sociales sur tout le territoire de la commune. Les facilités matérielles accordées par la Ville aux organisateurs encouragent « les voisins » à s'inviter, seul ou en famille au grand complet, toutes générations confondues, autour d'une table ou sous un barnum, pour siroter un apéro à la porte de chez soi, griller quelques saucisses au coin de la rue, trancher un gâteau fait maison, bavarder… et partager la soirée.

La **Fête des voisins** peut-elle être le déclic initial d'un relationnel de bon voisinage ? Oui, la démonstration est faite. Peut-on demander aux voisins de se porter mutuellement un regard plus sensible et bienveillant ? Et d'avoir l'idée d'aller frapper à un volet qui reste bizarrement fermé chez la dame à côté ? De prévenir qu'un démarchage en porte à porte dans la rue semble un peu suspect ? De s'inquiéter du vieux monsieur qui n'a pas sorti sa poubelle contrairement à l'habitude ?

Sans forcer la main, la municipalité pense que les organisateurs de **Fête des voisins** – mais aussi toute personne de bonne volonté – sont naturellement aptes à porter ce type de **« regard bienveillant »**. Ils y ont été invités, début septembre, à l'occasion de la réception organisée pour remercier et encourager tous les promoteurs de **Fête des voisins**. Le maire prend pour référence l'action **Monalisa**, un mouvement national qui se mobilise pour rompre l'isolement

des personnes âgées. L'exemple n'est pas fortuit : au Château d'Olonne le Centre communal d'action sociale, Ccas, souhaite rejoindre **Monalisa** et créer ainsi un réseau de bénévoles qui seraient formés et soutenus par la collectivité pour cette action.

Pour en savoir plus consulter www.monalisa-asso.fr et contacter le Ccas, 12, rue Jules-Raimu, Tél. 02 51 23 88 06.

Goûters de Noël : inscriptions jusqu'au 19 novembre

Le **Goûter de Noël** est proposé soit le jeudi 3, soit le jeudi 10 décembre, à 14 h 30, salle **Plissonneau**, avec des animations et un menu identiques. Aucune raison donc de se précipiter sur une date plutôt que l'autre. L'invitation est réservée aux habitants castelolonnais de 70 ans et plus. Pour les couples, le conjoint plus jeune est évidemment bienvenu.

Organisation pratique

L'inscription passe obligatoirement par le bulletin ci-dessous à remettre* à l'Hôtel de Ville au plus tard jeudi 19 novembre. L'inscription sera prise en compte par le service d'accueil, à l'entrée de la mairie. Concrètement, il faut présenter ce bulletin dûment complété avec une seule date « cochée », une pièce d'identité et un justificatif de domicile… sinon l'inscription ne sera pas validée. Après vérification, le personnel municipal tamponnera la partie droite du bulletin et la remettra à la personne inscrite. Pièce à conserver, ce justificatif sera demandé le jour du goûter à l'entrée de la salle **Plissonneau**.

En cas d'empêchement, même de dernière heure avant le goûter, prévenir la Mairie, Tél. 02 51 23 88 00. Les personnes en liste d'attente bénéficieront ainsi des places vacantes. Les personnes en difficulté de transport sont invitées à se rapprocher du service **Communication/Événements** qui leur proposera une solution pratique, Tél. 02 51 23 88 11.

*Pas d'inscription par courrier ou dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie.

Spectacle cabaret et bal

En 1re partie, **Les Amazones** produiront **Un jour, notre histoire**, spectacle de cabaret avec un numéro de **Hula-hoop** et de contorsion. Quant au final, il sera confié à l'orchestre **Tenue d'Soirée** qui entraînera le bal.

Bulletin d'inscription

Goûter de Noël Salle Calixte-Aimé Plissonneau

Nom : . . . . . Prénom :. . . . . .

Adresse : . . . . . .

Tél. . . . . Date de naissance :. . . . . .

❏ 1 personne ❏ 2 personnes

Date du goûter (un seul choix) : ❏ 3 décembre, 14 h 30 ❏ 10 décembre,14 h 30

Signature

Sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Goûter de Noël Salle Calixte-Aimé Plissonneau

Nom : . . . . . .

Prénom :. . . . . .

❏ 1 personne ❏ 2 personnes

Date du goûter (un seul choix) :

❏ 3 décembre, 14 h 30 ❏ 10 décembre,14 h 30

Une fois tamponnée à l'Hôtel de Ville, garder la partie du bulletin ci-contre. Elle vous sera demandée à l'entrée du goûter.

L'agenda culturel

Novembre

La gargamoëlle

4 au 10
Rencontres Cinéma

Samedi 7, 20 h 30
Frank Muschalle Trio*
Concert Jazz la Huchette

Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal
Vendredi 13 de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Grande collecte de la Mission Centenaire
Dans le cadre du centenaire de la **Grande Guerre**, les Castelolonnais sont invités à ouvrir et fouiller leurs archives... et aussi à les présenter et prêter un moment au service municipal **Patrimoine et Archives**. Il s'intéresse spécialement aux **Poilus** qui sont nés ou qui ont vécu dans la commune.

La gargamoëlle
Mercredi 18, 20 h
Habitat participatif, un mode d'organisation collective à développer
Conférence-débat de l'Université populaire des Olonnes.

Médiathèque Michel-Raimbaud
Samedis 14, 21, et 28, 10 h 30 à 12 h
Invente et écris ton histoire...
Atelier d'écriture. Enfants de 8 à 12 ans, sur inscription. Lire page 19.

Mercredi 18, 16 h à 17 h
Goûter philo « Le courage et la peur »
Animé par Nadia Taïbi. Enfants de 8 à 12 ans.

Vendredi 20, 20 h 30
Café philo « La liberté d'expression a-t-elle ses limites ? »
Animé par Nadia Taïbi. Adultes.

Samedi 21, 10 h à 12 h
À la Une !
Atelier presse pour les journalistes en herbe. Enfants de 8 à 12 ans, sur inscription.

Décembre

La gargamoëlle
2 au 8
Rencontres Cinéma

Médiathèque Michel-Raimbaud
Mercredi 9, 16 h à 17 h
Goûter philo « À quoi sert la publicité ? »
Animé par Nadia Taïbi. Enfants de 8 à 12 ans.

Médiathèque Michel-Raimbaud
Samedi 12, 10 h à 12 h
À la Une !
Atelier presse pour les journalistes en herbe. Enfants de 8 à 12 ans, sur inscription.

La gargamoëlle
Samedi 12, 15 h 30 et 18 h
Léo et Léon, passeurs de rêves*
Spectacle jeunesse.

Médiathèque Michel-Raimbaud
Vendredi 18, 20 h 30
Contes au vent d'hiver
Lire page 19.

Médiathèque Michel-Raimbaud
Mercredi 30, 16 h à 17 h
Battle books
Invitation à défendre son livre préféré !
Enfants et ados de 8 à 13 ans.

Janvier

Les Atlantes
Dimanche 3, 16 h
Ensemble Stradivaria*
Concert du Nouvel An, programme baroque, aux Atlantes, Les Sables d'Olonne.

Service **Patrimoine et Archives**,
Tél. 02 51 23 88 12
patrimoine@ville-chateaudolonne.fr
Service **Animations culturelles**,
Tél. 02 51 23 88 08, 06 71 32 58 40
culture@ville-chateaudolonne.fr
Médiathèque **Michel-Raimbaud**,
Tél. 02 51 32 96 73
mediatheque@ville-chateaudolonne.fr

*Réservations et billetterie : Office de tourisme du Château d'Olonne, 4, avenue du Pas du Bois, Tél. 02 51 21 09 67, ot.chateaudolonne@wanadoo.fr

Les « classiques » de la médiathèque Michel-Raimbaud

Samedis 7 novembre et 5 décembre, 10 h 30
Les Fabullines
Petites histoires et comptines.
30 minutes.
Enfants de 1 à 3 ans.

Mercredis 25 novembre et 16 décembre, 16 h 30
Les Racontines
Des histoires à croquer à pleines dents !
45 minutes.
Enfants à partir de 4 ans.

Ateliers multimédia

Samedis 14 et 28 novembre, et 19 décembre, 10 h à 12 h
Les Samedis de l'informatique
Créer un site web en quelques clics, sauvegarder ses données, préparer ses vacances sur Internet.
Adultes, à partir de 16 ans. Sur inscription.

Mercredis 4 novembre et 2 décembre, 14 h à 16 h
Théma'clic
Découverte et maîtrise de l'outil informatique par le jeu. Création de pages « scrapbooking », de cartes de vœux...
Enfants de 8 à 12 ans, sur inscription.

Mardis 22 et 29, mercredis 23 et 30 décembre, 16 h à 18 h
Récréa'clic
Jeux pour apprendre et se distraire pendant les vacances scolaires.
Enfants de 7 à 10 ans, sur inscription.

Les mercredis après-midis
Petites souris
Familiarisation à l'informatique par le jeu. 30 minutes à 1 heure.
Enfants de 4 à 7 ans, sur inscription.

Vendredi 18 décembre, 20 h 30

Contes au vent d'hiver

Animation spectacle en chant et en musique. Justine Devin accompagnée à la harpe par Magali Zsigmond, de la **Cie Dedans Dehors**, conte la magie de l'hiver. L'histoire se déroule autour d'un petit ours, d'une moufle légendaire et aussi d'un petit sapin en quête d'identité. Le thème et l'ambiance sont de saison... à quelques jours de Noël !

Enfants à partir de 4 ans. Sur inscription.

Nouveau !

Aïsa, l'animatrice, intervient au titre de l'association locale **Les Rouages de l'encre.**

Atelier d'écriture jeunesse

Initiative de rentrée : la médiathèque propose aux enfants de 8 à 12 ans, une session d'écriture avec trois rendez-vous consécutifs animés par Aïsa. Le sujet fixé, **Invente et écris ton histoire**, donnera beaucoup de latitude aux participants, qu'ils soient rêveurs, imaginatifs, boulimiques de lecture... ou raconteurs de salades ! Le champ est libre pour créer des personnages, imaginer des aventures, inspirer une intrigue...

L'animation de l'atelier est confiée à Aïsa, écrivain et formatrice. Rompue à ce type d'exercice, elle y garantit une bonne part de jeu et de convivialité.

Samedis 14, 21, et 28 novembre 10 h 30 à 12 h. Groupe de 10 enfants maximum. Sur inscription pour l'ensemble des trois rendez-vous.

Saison culturelle du Pays des Olonnes

Une première ! Les trois communes de l'agglomération et la Communauté de communes ont ensemble édité le guide de la **Saison culturelle 2015-2016, Pays des Olonnes**. Le document présente un à un les événements programmés par chacune des communes. Ce guide, une brochure de 100 pages, a été distribué dans toutes les boîtes à lettres. Les personnes qui ne l'auraient pas reçu, peuvent le retirer à l'Hôtel de Ville, à l'office de tourisme, à la médiathèque...

Animations culturelles

Un service à deux plus opérationnel

Le service « Animations culturelles » se réorganise avec Sara Quiroga, chargée de la programmation, et Nicolas Poulmarc'k, régisseur des équipements.

Recrutée au printemps, Sara, responsable du service, travaille surtout en amont le contenu et le calendrier des événements culturels : **Rencontres Cinéma**, concerts, fête de la musique... Arrivé à ses côtés le mois dernier, Nicolas, technicien du son et de la lumière, prend en charge l'organisation matérielle des événements programmés. Régisseur de **La gargamoëlle**, il lui revient de tenir prête la salle pour les projections, les concerts (etc.), et la **Scène des Vallées** pour les spectacles de plein air. Il interviendra aussi à l'abbaye d'**Orbestier** et à la médiathèque **Michel-Raimbaud**.

Compte tenu de la nouvelle organisation des tâches et des temps de travail, la création du « binôme » est neutre, en termes de coût, par rapport au fonctionnement antérieur du service.

Sara Quiroga arrive avec une formation universitaire adaptée à sa mission. Elle possède une solide expérience d'animation culturelle en France et à l'étranger. Nicolas Poulmarc'k exerçait auparavant aux Herbiers et à Vertou.

L'événement, la date, la photo…

▲ 13 juin

Record battu, et ambiance très chaleureuse ! Une centaine de **Nouveaux Arrivants** participe à la manifestation d'accueil spécialement organisée à leur attention par l'équipe municipale.

Louis Guédon, ancien député-maire des Sables d'Olonne, Jean-Yves Grelaud, ancien maire d'Olonne-sur-Mer et Jean-Yves Burnaud partageant de bons souvenirs.

▲ 14 juillet

Au monument aux morts, Daniel Lehuraux est fait chevalier de la **Légion d'honneur.** La fête républicaine se poursuit salle **Plissonneau** où Jean-Yves Burnaud reçoit son diplôme de **Maire honoraire**. Lire page 16.

▼ 30 juillet

Signature de convention. La **Fondation du Patrimoine** et la Ville lancent ensemble une souscription publique dont le produit allégera la charge de la restauration de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**. Les travaux sont prévus sur trois ans à partir de 2016. Lire page 11.

▼ 24 juin

Grande journée pour les élus du Conseil municipal des jeunes ! Le maire et plusieurs de ses collègues les guident jusqu'à Paris et d'abord au Sénat. Annick Billon, sénatrice de la Vendée, et adjointe au maire, les conduit à l'hémicycle du **Palais du Luxembourg**.

▼ 13 août

La plus populaire soirée du programme d'animations **Scènes d'été** ! Au nom des quatre musiciens sortis du brouillard de Liverpool dans les années 60, le groupe **The Love Beatles** réunit environ 3 000 fans pour une reprise de leurs tubes universels à l'**Aire des Vallées**.

◀ 26 septembre

Remise des prix ! Les auteurs du concours littéraire 2015 de la médiathèque **Michel-Raimbaud** sont départagés, et le palmarès proclamé.

La Rencontre, thème de l'année, avait inspiré 131 nouvelles et 75 poésies.

1915, la pire année de « 14-18 »

38 des 112 Castelolonnais morts à la « Grande Guerre » périssent en 1915, année la plus tragique dans les tranchées.

Fin 1914, le front se stabilise. Les combats cessent, sauf en Champagne. À la courte guerre de mouvement, succède l'interminable guerre de position, ou **« guerre de tranchées »**. Trous d'obus « aménagés » et reliés par des fossés, les tranchées sont les « boyaux » du froid, de la boue, de l'ennui, de la mort.

Des dizaines de milliers d'hommes passent par la ferme de **Beauséjour**, petit village de la Marne et dernière étape avant la première ligne. La tranchée prélève un énorme tribut de portés disparus, déchiquetés ou ensevelis par les explosions. Les soldats castelolonnais Edmond Chaillot et Alfred Violleau y sont tués en février.

Survivre dans les tranchées, c'est l'horreur. Sortir, c'est courir au massacre. Pour faire fléchir l'ennemi, les ordres sont de sortir. Pauvres en résultat, les offensives de 1915 sont colossales en pertes humaines.

100 000 pertes en Artois, au printemps

L'État-major a un plan : afin de soulager l'armée russe à l'est et de permettre à l'armée italienne d'entrer en lice, les opérations de mai et juin dans le nord de l'Hexagone ont pour but de retenir un maximum de forces ennemies sur son front ouest.

7 juin, à Hébuterne, au cours d'une action sur la ferme de **Touvent**, entre deux villages avec des tranchées allemandes, les soldats Charles Dubois et Gabriel Prouteau sont tués. À quelques jours près, Ernest-Henri Bulteau tombe entre Serre et Mailly-Maillet. 16 juin, Jean-Henri Ravon périt à l'assaut de la crête de Vimy… qui ne sera prise qu'en avril 1917 par les troupes canadiennes.

Bilan de l'offensive : trois à quatre km repris, 100 000 soldats français tués, blessés, ou portés disparus… et une petite « pause » entre belligérants.

Bis repetita en Champagne, à l'automne

Les affrontements reprennent en septembre, notamment en Champagne. Le plan ? Une offensive massive sur un secteur de 25 km entre Aubérive, sur la vallée de la Suippe, et Ville-sur-Tourbe.

À la Croix en Champagne (Marne), Auguste Phélippeau, Aristide Poiroux, et Philémon Rambaud succombent à leurs blessures lors d'une action menée entre le 25 septembre et le 6 octobre. Au village de Mesnil-lès-Hurlus, les combats très intenses ont pour enjeu la butte du Mesnil, ses tranchées et son tunnel de 30 m de profondeur. Les soldats Tesson, Philippeau, Pelletreau et Goulpeau y perdent la vie. Jean Bourget, Henri Marionneau, Auguste Nicoleau et Auguste Rivier sont, eux, sacrifiés à Ville-sur-Tourbe.

Bilan : aucun résultat tangible mais 102 000 pertes, deux fois plus que l'ennemi.

Article rédigé à partir des recherches et des notes de Yanice Michaud, service municipal **Patrimoine et Archives**.

Ernest-Henri Bulteau périt au début de juin 1915, victime de l'offensive d'Artois qui ne servit pratiquement à rien.

Peloton d'exécution, génocide…

L'armée française perd 334 000 hommes en 1915. Pour « l'exemple » ou pour « trahison », elle passe en plus 300 de ses soldats au peloton d'exécution.

Hors Hexagone, débute le génocide arménien.

Tranchée de Calonne

Axe stratégique, la tranchée de **Calonne**, 25 km reliait Verdun à Hattonchâtel. Dès le début de la guerre, l'écrivain Alain Fournier y trouve la mort. Sans lien familial, avec l'auteur du **Grand Meaulnes**, le Castelolonnais Abel Fournier y est blessé le 16 février. Il succombera à ses blessures. Jules-Aimé Dias y est tué le 25 juin.

Ailleurs encore…

Parallèlement aux grandes offensives sont menées des opérations locales, telle la bataille des Éparges (17 février - 5 avril) qui se termine avec 12 000 tués, blessés et disparus. Elle emporte deux Castelolonnais de 22 ans : Jules Buffet et Édouard Tesson.

Autre échec magistral, mais plus lointain, l'expédition des Dardanelles, en Turquie, coûte la vie à Clément Béliard et Jean-Baptiste Dudit dans la bataille de Sedd-Ul-Bahr (25 avril - 4 mai).

Naissances

Mai

Noé Vieren Dhellemmes, le 31

Juin

Pénélope Boissinot, le 1er
Louise Bernard, le 2
Tylian Huet, le 22

Juillet

Léontin Auger, le 9
Zoé Le Guyader, le 25

Septembre

Nathan Grellier, le 7
Noëlia Chakiri Verdier, le 14
Victoire Raimbault, le 17

Mariages

Juin

Frédéric Walker et **Frédérique Geoffroy**, le 27

Juillet

Jean-Marc Boulineau et **Sylvie Bourcerie**, le 25
Clément Lafleur et **Joan Cartron**, le 25

Août

Éric Bourdier et **Catherine Foucher**, le 11
Philippe Fournier et **Élisabeth Pentecouteau**, le 12
Nicolas Bedouelle et **Sophie Cartereau-Bonne**, le 20
Jérôme Pani et **Valérie Bui**, le 21
Kévin Champalaune et **Céline Da Conceicao**, le 28

Septembre

Maxime Laporte et **Géraldine Laborieux**, le 5
Olivier Dolidon et **Coralie François**, le 25

Décès

Mai

Marie Blanchard, née **Barraud**, 8, rue du Général Drouot, le 29
Paul Engerbeau, 87, rue de la Marcellière, résidence du Pontreau, le 31

Juin

Élisabeth Chapin, née **Richard**, 11, rue Honoré-de-Balzac, le 4
Henri Porcherot, 26, rue Charles-Péguy, le 6
Alain Bernard, 11 bis, impasse Jean-Pierre Florian, le 8
Thérèse Fortin, 18, rue La Condamine, le 13
Jean-Pierre Této, 14, avenue du Lac, le 17
Christiane Guillet, née **Vignon**, 8, rue Ferdinand-de-Lesseps, le 17
Jean Pirat, 100, rue des Plesses, le 21
Didier Vartel, 16, avenue du Pas du Bois, le 24
Jean Augustin, 50, rue du Bocage, le 26
Colette Blanchard, née **Tesson**, 16, avenue du Pas du Bois, le 26
Marcel Saunier, 100, rue des Plesses, le 27
Fernande Boucays, née **Rousseau**, 1, impasse Emmanuel-Chabrier, le 27
Roselyne Meneret, née **Magnien**, 14, rue Suffren, le 28
Gilberte Charrier, née **Ledeuil**, 100, rue des Plesses, le 30
Félix Rousseau, 23, avenue Nina d'Asty, le 30

Juillet

Renée Morisseau, née **Dupeux**, 3, rue Louis-Jouvet, le 2
Marie Poupet, née **Aubert**, 4, impasse des Sitelles, le 5
Albertine Tison, née **Houel**, 29, rue Auguste-Renoir, le 21
Jacques Dupouey, 31, rue du Fléchoux, le 22
Raymond Brazilier, 7, rue Jules-Raimu, le 22
Claude Vieulès, 8, allée du Veillon, le 22

Août

Monique Poupard, née **Gariou**, 50, rue du Bocage, le 2
Renée Ivangine, née **Pallordet**, 75, rue de la Plaine, le 5
Jean-Jacques Lorit, 223, impasse de la Porte du Soleil, le 5
Jeannine Dufour, née **Belfais**, 4, rue du Vallon, le 6
Marguerite Chiari, née **Pobé**, 100, rue des Plesses, le 6
Claudine Bou, née **Boutte**, 156, rue Georges-Clemenceau, le 7
Huguette Henry, 50, rue du Bocage, le 12
Denis Gaudin, 5, rue Vasarely, le 12
Prosper Elmozino, 10, place Sadi-Carnot, le 13
Paul Poitrimol-Maybon, 3, impasse Théodore-Géricault, le 17
Marcelle Arnaud, née **Coeugnet**, 16, avenue du Pas du Bois, le 19
André Manguin, 20, rue Hyacinthe-Rigaud, le 19
Marie-Thérèse Bomet, née **Rouxel**, 100, rue des Plesses, le 20
Hubert Muller, 5, rue Jean-Sablon, le 22
Jacqueline Leroy, née **Teurquety**, 100, rue des Plesses, le 23
Xavier Piesse, 22, rue des Nouettes, le 24
Odile Gautreau, née **Hillairet**, 192, rue Georges-Clemenceau, le 29
Hélène Chopin, née **Ferré**, 16, avenue du Pas du Bois, le 30

Septembre

Daniel Montagu, 11, rue des Frères Montgolfier, le 4
Bernard Garandeau, 15, rue Charles-Perrault, le 7
Jacques Raffin, 6 bis, impasse Jean-Fragonard, le 7
Robert Siber, 27, rue Jean-Bart, le 7
Jeanne Orlach, née **Corre**, 13, rue Georges-Clemenceau, le 12
Lucile Decantes, née **Jarrier**, 100, rue des Plesses, le 15
Philippe Deus, 13, rue du Moulineau, le 17
Paule Barbarin, née **Pagenelle**, 100, rue des Plesses, le 20
Émile Gontier, 3, rue Alfred-de-Musset, le 20
Jean-Claude Ruchaud, 5, rue du Bois, le 22
André Thibaudeau, 36, rue Tromelin, le 24
Monique Rousseau, née **Barreteau**, 48, rue des Alizés, le 24
Jeannine Tastevin, née **Tenin**, 53, avenue René-Coty, le 28
Mario Ferré, 79, rue de Touvent, le 28
Jacques Martin, 7, rue des Chênes Verts, le 29
Janine Liny, 13, rue des Essarts, le 30

Groupe Ensemble, agir pour le changement

« Le groupe Ensemble, Agir pour le changement, FACILITATEUR de l'UNION des 3 COMMUNES »

A partir du 1er janvier 2017, la loi NOTRe oblige les Communautés de Communes de petite taille à se regrouper pour faire à minima 15 000habitants. La Communauté Auzance et Vertonne(CCAV avec l'Ile d'Olonne, Sainte Foy, Vairé) est concernée. Le calendrier d'évolution de notre territoirese trouve donc inversé : d'abord la Communauté d'Agglomération, à 7 communes (les 3 Olonnes, la CCAV et St Mathurin).

Qu'en est-il de la fusion des 3 communes ?

-Olonne et Les Sables l'ont fixée au 1er janvier 2018 et sont prêts à une union à 2 pour respecter cette date, sans Le Château.

-Le Château a engagé le 15 juin 2015 un cabinet d'études pour préparer cette union, par contrat d'un an, renouvelable 1 fois, pouvant aller jusqu'au 15 juin 2017. Le Château sera-t-il prêt au 1er janvier 2018 ? Le calendrier permet d'en douter.

Conscient de ces calendriers différents et inaccordables établis séparément par les uns et les autres, notre groupe craint de voir la fusion limitée aux Sables et à Olonne.

Nous rappelons que nous nous sommes présentés devant les électeurs pour : « l'union des 3 Communes des Olonnes »

Pour nous, une fusion sans Le Château serait un constat d'échec.

Aujourd'hui, les relations entre les Communes sont crispées ; les nombreux articles publiés dans les médias ne sont pas de nature à les apaiser.

Nous pensons sincèrement que la Communauté d'Agglomération à 7 communes aura le mérite d'élargir le débat, d'amener à des concessions réciproques et de créer le climat de confiance nécessaire pour préparer ensuite l'union des 3 communes.

Notre groupe veut absolument que la population du Châteaud'Olonne prenne le train du changement et ne reste pas sur le quai.

Nous voulons que les Maires des Sables et d'Olonne n'oublient pas les Castelolonnais.

Nos populations sont prêtes à conclure une alliance d'affection et de bon sens.

Ne laissons pas des querelles de date les diviser.

NOUS PROPOSONS DONC QUE L'UNION DES 3 COMMUNES SOIT ACTEE AU 1er JANVIER 2019

Les Sables et Olonne accepteraient un décalage d'1 an.

Le Château accepterait, à l'issue du contrat d'études engagé, de consulter la population.

Tous les décideurs auront alors démontré leur capacité à déboucher sur un consensus et leur aptitude à gouverner conjointement dans le souci du vivre ensemble.

Ce sera le gage de la réussite de la Commune nouvelle des Sables d'Olonne, dans sa pérennité.

L'UNION à 3,OUI L'UNION à 2 sans Le CHATEAU d'OLONNE, NON

Groupe Construire l'avenir ensemble

Création d'une bourse communale pour l'entreprenariat en direction des jeunes de notre commune

Parmi les difficultés de notre pays, le chômage est celle qui frappe le plus durement nos concitoyens, et particulièrement notre jeunesse. Depuis 2008, le chômage s'est aggravé chaque mois, même si le rythme se ralentit ces derniers mois.

Le chômage est la forme la plus éprouvante de la pauvreté moderne. C'est pourquoi, lors du Conseil municipal d'octobre nous avons proposé de mettre en place une bourse communale pour l'entreprenariat en direction des jeunes de 18 à 30 ans. Cette bourse aurait vocation à favoriser la création ou la reprise d'activité par des porteurs de projet qui souhaitent créer leur propre emploi **sur notre commune**.

Cette aide constituerait un effet levier qui permettra de compléter le plan de financement et l'apport personnel afin de pouvoir démarrer l'activité et obtenir toute aide de la part d'organismes bancaires ou autres. Les dossiers déposés seraient examinés et votés en Commission des finances et en Conseil municipal. Concernant **le montant de l'aide, elle serait forfaitaire allant de 1000 euros minimum à 10 000 euros maximum**, en fonction de la situation et des besoins réels du porteur du projet, et de la faisabilité du projet.

L'emploi doit être une priorité, et à tous les niveaux nous devons nous mobiliser. **Notre proposition, au regard des finances saines de notre commune, est réaliste et réalisable**.

Pour le groupe « Construire l'Avenir Ensemble »
Anthony PITALIER

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

135 €, prix du stationnement irrégulier !

135 € ? Oui, pour toute une série d'infractions aux règles de stationnement, dont le stationnement sur trottoir, la note est lourde pour les automobilistes indélicats. Un décret du mois de juillet a en effet relevé le montant de l'amende et actualisé les dispositions du **Code de la route.** Rappel, partout sur le territoire urbain de la commune s'applique la règle du stationnement bilatéral sur la chaussée, y compris dans les lotissements… sans « mordre » sur le trottoir.

Samedi 5 décembre, jour « J » du Téléthon

Le Téléthon 2015 du Château d'Olonne se concentrera le samedi 5 décembre au centre de loisirs des **Plesses.** Le concept **Village du Téléthon** déployé ici depuis quelques années donne en effet satisfaction aux organisateurs, au premier rang desquels une trentaine d'associations locales, le Conseil municipal des jeunes, et les personnels municipaux qui assurent la logistique, la coordination et la communication de l'événement.

Le **Village du Téléthon** sera ouvert au public de 14 h à 18 h, avec, en tout début d'après-midi, le très coloré et massif lâcher de ballons des enfants des écoles.

Urgences

Sapeurs-pompiers Tél. 02 51 95 90 06 (le 18) Centre d'incendie et de secours, 1, boulevard de l'Île Vertime, Les Sables d'Olonne

Police nationale Tél. 02 51 23 73 00 17, rue de Verdun, Les Sables d'Olonne

Police secours (le 17)

Police municipale Tél. 02 51 23 00 17

Gendarmerie Tél. 02 51 21 19 91 1, boulevard Blaise-Pascal, Les Sables d'Olonne

Centre anti-poisons Angers Tél. 02 41 48 21 21

Hôpital Côte de Lumière Tél. 02 51 21 85 85, La Vannerie, 85340 Olonne-sur-Mer

Clinique Porte Océane Tél. 02 51 21 15 15, La Vannerie, 85340 Olonne-sur-Mer

Médecin de garde Tél. 02 51 44 55 66

Une fois par mois, le conciliateur de justice reçoit

Un conciliateur de justice se tient à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, le 1er vendredi du mois de 9 h à 12 h, sur rendez-vous.

Son rôle ? Rechercher un accord pour résoudre des litiges de la vie quotidienne entre particuliers : conflit de voisinage, conflit entre propriétaire et locataire, difficultés dans l'exécution d'un contrat, contestation de facture… Simple, rapide, discrète, gratuite aussi, la conciliation est une alternative possible à l'envenimement d'un contentieux et à un recours aux tribunaux.

Au Château d'Olonne, le conciliateur est une conciliatrice. Mme Marie-Isabelle Bouche a été nommée pour cette fonction par le tribunal. Pour la rencontrer, contacter le service **Affaires générales**, Tél. 02 51 23 88 00, en expliquant en quelques mots l'objet du litige afin qu'elle puisse apporter des éléments de réponse à la date qui sera fixée pour le rendez-vous.

Dimanches 6 et 13 décembre, élections régionales

Les électeurs des cinq départements de la **Région Pays de la Loire** vont renouveler l'assemblée du Conseil régional. Le vote, type scrutin de liste à la proportionnelle, se déroulera le 6 décembre. Si nécessaire, un second tour sera organisé le dimanche suivant. Les neuf bureaux de vote habituels du Château d'Olonne accueilleront les électeurs de 8 h à 18 h, non-stop. Pour voter il faut impérativement présenter une pièce d'identité, la carte d'électeur facilitant aussi le bon déroulement du scrutin. Le nombre d'électeurs castelolonnais pour ce scrutin sera communiqué le 1er décembre.

Médaille de la Famille française

Distinction honorifique décernée par l'État, la médaille de la **Famille française** met en lumière le mérite de parents ayant élevé dignement au moins quatre enfants. Elle est accordée sur dossier et en fonction de critères mesurant l'attention portée à l'éducation des enfants et l'exemplarité du comportement des parents.

Pour tout renseignement et instruction des candidatures, contacter le Centre communal d'action sociale avant le 15 novembre, 12, rue Jules-Raimu, Tél. 02 51 23 88 06.

Fumer n'est pas jouer

Afin de préserver les enfants du tabagisme passif, il est désormais interdit de fumer dans **« les aires collectives de jeux »**. La mesure a été prise par décret cet été. Évidemment elle s'applique sur tous les sites où la Ville a installé des jeux pour enfants : l'**Aire des Vallées**, la promenade du Pas du Bois, etc.